



Conditions Générales de Vente

Informations relatives à la tarification :

- Les visites sont possibles selon les disponibilités indiquées par l'agenda en ligne sur le site web <http://faustinebruneault.wixsite.com/followzeguide> .
- Les modes de règlement acceptés sont le chèque, le virement et les espèces. La TVA n'est pas applicable selon l'article 293B du Code Général des Impôts.
- Les prix indiqués ne concernent que la prestation de guidage ou/et d'animation touristique. Ils ne comprennent pas les frais éventuels de déplacement, les entrées payantes en musée ou site touristique, les repas et les dépenses personnelles, la location de salle.
- Followzeguide n'est pas une agence de voyage. Seules les prestations de guidage et de conférences sont facturées. Aucune prestation annexe (repas, transport ...) ne sera englobée dans la facture.

Informations relatives à la réservation (GROUPES) :

- La réservation doit être effectuée au minimum 10 jours avant la date prévue pour la prestation.
- La réservation devient effective après réception du devis, daté et signé par le client. Sans réponse de la part du groupe, l'option est annulée. Un acompte correspondant à 33% du montant de la facture sera demandé.
- Le complément de règlement se fera le jour de la visite par chèque, virement ou espèces. En cas d'annulation moins de 72h avant le jour de la prestation, l'acompte ne sera pas remboursé.
- Une facture vous sera remise à l'issue de la prestation.

Informations relatives à la prestation :

Prestation « Visites Nature et Patrimoine » GROUPES

- Les parcours Patrimoine & Nature sont prévus pour 35 personnes au maximum.
- Les visites guidées se font à pied. Elles se font à un rythme raisonnable, il ne s'agit pas de réaliser un exploit sportif. Sauf exceptions, les points de rendez-

vous des visites P&N ne sont pas accessibles aux autocars, mais uniquement aux véhicules légers.

- Les visites proposées se font tout ou partie à l'extérieur. Veuillez adapter votre tenue vestimentaire à la météo et à l'itinéraire de visite. Dans tous les cas, prévoyez des chaussures de marche ou de trail.
- Les visites proposées ne comportent aucun risque particulier. Je décline toute responsabilité en cas d'accident éventuel, indépendant de ma volonté. Chaque participant est invité à souscrire une assurance responsabilité civile.
- Lorsque, avant la date prévue de la prestation, je me trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le groupe peut, après en avoir été informé ; soit résilier la demande ; soit accepter la modification proposée.
- Toute modification par le groupe concernant les caractéristiques de la prestation (nombre de personnes, lieu de rendez-vous, horaires ...) doit faire l'objet d'un accord préalable avec moi. Elle sera prise en compte sous réserve de disponibilité.
- Le point de départ de la visite se tient sur le lieu de rendez-vous communiqué (nom toponymique et coordonnées GPS). Ainsi, le groupe est amené à me retrouver directement sur place.
- L'heure indiquée est celle du début de la visite. Je vous invite donc à vous présenter 15 minutes auparavant.
- Concernant tout retard éventuel, il est préférable d'avertir du retard au plus tôt par téléphone mobile.
- L'intégralité de la prestation devra être réglée si le groupe ne se présente pas le jour de la visite sans m'avoir prévenue.
- Si la visite devait s'interrompre en raison de la météo (intempéries), il ne sera procédé à aucun remboursement. En revanche, un pourcentage sur une autre visite prévue pourra être envisagé.

Prestation « Visites Nature et Patrimoine » INDIVIDUELS

- Les visites P&N organisées pour les individuels sont au tarif unique de : 8.00 € (adulte), 5.00 € (enfant 6-18 ans), 20.00 € (famille 2 adultes + 2 ou 3 enfants) quelle soit la taille du groupe (35 personnes max).
- La réservation est obligatoire et se fait par mail (followzeguide@free.fr) ou par téléphone : 07 83 39 51 12
- Le règlement se fait le jour de la visite par chèque ou par espèces.
- La visite commence à l'heure indiquée. Veuillez vous présenter 10 minutes avant le départ et prévenir en cas de retard au lieu de rendez-vous communiqué (nom toponymique et coordonnées GPS).
- La visite n'a lieu qu'à partir de 4 personnes inscrites. Vous serez prévenus par mail ou téléphone de l'annulation de la visite au plus tard 24h à l'avance.
- La visite peut être annulée en fonction de la météo et reportée à une date ultérieure.
- En cas d'empêchement de votre part, merci de m'en informer le plus tôt possible.

- Les circuits proposés ne comportent aucun risque particulier, je décline toute responsabilité en cas d'accident éventuel, indépendant de ma volonté. Chaque participant est invité à souscrire une assurance RC.
- Les visites guidées se font à pied. Elles se font à un rythme raisonnable, il ne s'agit pas de réaliser un exploit sportif. Les points de rendez-vous des visites P&N ne sont accessibles qu'aux véhicules légers sauf exception.
- Les visites proposées se font tout ou partie à l'extérieur. Veuillez adapter votre tenue vestimentaire à la météo et à l'itinéraire de visite. Dans tous les cas, prévoyez des chaussures de marche ou de trail.

Prestation Conférences « CAILLOUX »

- Les conférences se font dans vos locaux ou dans la salle que vous avez louée. La location de la salle et ses frais annexes (électricité, eau, assurance etc) sont à votre charge.
- La prestation comprend uniquement la conférence. Toutes dépenses supplémentaires (repas, dépenses personnelles, location de salle, kilométrage supplémentaire) restent à votre charge.
- Les conférences durent entre 1h30 et 2h30. Elles sont facturées au tarif de 200 € TTC (des indemnités kilométriques à raison de 0.60 €/km seront ajoutées si la conférence a lieu à plus de 50 km de mon domicile).
- Je m'engage à venir avec mon ordinateur, la présentation sous forme de diaporama et les outils de médiation. Je peux également venir avec un écran et un vidéoprojecteur même si il est préférable que la salle soit déjà équipée.
- La salle doit comprendre une prise 220 V à proximité de la table où s'installera la conférencière.
- Les conférences ne comportent aucun risque particulier. Je décline toute responsabilité en cas d'accident éventuel, indépendant de ma volonté. La structure/association accueillante est invitée à souscrire une assurance responsabilité civile.
- Lorsque, avant la date prévue de la prestation, je me trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, après en avoir été informé ; soit résilier la demande ; soit accepter la modification proposée.
- Toute modification par le client concernant les caractéristiques de la prestation (nombre de personnes, lieu de rendez-vous, horaires ...) doit faire l'objet d'un accord préalable avec moi. Elle sera prise en compte sous réserve de disponibilité.
- L'heure indiquée est celle du début de la conférence, je m'engage à être présente au moins 30 min avant
- Si la prestation devait s'interrompre en raison d'événements indépendants de ma volonté (intempéries, coupures de courant...), il ne sera procédé à aucun remboursement. En revanche, un pourcentage sur une autre prestation pourra être envisagé.

Prestation Extras (Offres Pro)

- La prestation est valable uniquement pour le guidage. L'employeur, la structure employeuse, doit fournir la trame de visite et prévoir un temps de formation.
La prestation peut revêtir une forme ponctuelle ou plus régulière.
- La structure doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les activités de guidage.
- Le guide s'engage à être présent sur la structure au moins 10 min avant l'horaire prévu.
- Le guide s'engage à fournir à la structure employeuse une copie de sa carte de guide-conférencier l'autorisant à guider dans les Monuments Historiques et les villes d'Art et d'Histoire.
- Toute modification par la structure concernant les caractéristiques de la prestation (nombre de personnes, lieu de rendez-vous, horaires ...) doit faire l'objet d'un accord préalable.
- L'intégralité de la prestation devra être réglée si le groupe ne se présente pas le jour de la visite sans m'avoir prévenue. Un report de la prestation peut être envisagé.
- Concernant tout retard éventuel, il est préférable d'avertir du retard au plus tôt par téléphone mobile.
- La prestation peut se faire sous forme contractuelle (CDDi, conditions à discuter lors du premier entretien) ou sous forme freelance avec règlement après facturation à l'issue de la prestation. (70.00 € TTC pour une prestation d'1h30 ; 100.00 € TTC pour 3h00 ; 190.00 € TTC pour 6h00)